



Bulletin d'Information de l'USR 18



Le courrier des retraités du Cher

Mars 2025

Édito

Les budgets encore en 49-3 : une submersion d'autorité

Passé en 49-3, le budget Macron-Bayrou est le pire budget d'austérité depuis 25 ans !

Pour l'État, la sécurité sociale et les collectivités territoriales, c'est une coupe drastique de 34 milliards d'euros. Pour la santé, c'est moins 5 milliards, alors que l'état des hôpitaux se dégrade, que des gens meurent aux urgences et que des millions de personnes ne se soignent plus. L'écologie, c'est moins 2,6 milliards alors que l'on constate les effets désastreux du changement climatique.

Pour les missions de travail de l'État c'est 3 milliards en moins, le logement moins 1,5 milliards subit une nouvelle cure d'austérité, baisse identique pour l'enseignement supérieur et la recherche alors que nous connaissons l'état des universités aujourd'hui. Moins 600 millions pour l'agriculture, moins 225 millions pour l'éducation nationale, pour l'aide médicale d'état (AME) c'est moins 111 millions d'euros. Une baisse des APL, une hausse des prix des mutuelles santé, la baisse de 10 % de l'indemnisation des arrêts maladie pour les fonctionnaires, le maintien du gel du point indice et la taxation des apprentis...

Pourtant le pays n'a jamais été aussi riche. Le journal économique *Les Echos* titrait le 14 janvier 2025 : « Nouveau record, 100 milliards d'euros versés aux actionnaires du CAC 40 en 2024 !! »

La propagande médiatique bat son plein pour faire croire que la censure engendrerait l'instabilité du pays, que les cartes vitales ne fonctionneraient plus.

En France contrairement aux USA, en cas de censure c'est le budget de l'année précédente qui s'applique par loi spéciale alors qu'aux USA c'est bloqué.

De l'argent il y en a, il suffit que le partage des richesses se fasse.

Nous devons être dans la rue, pour revendiquer que nos demandes soient prises en compte et réellement appliquées.

Roger Ménigot

**SOYONS DANS L'ACTION LE 20 MARS
ET LES AUTRES DATES QUI VONT SUIVRE**

Sommaire

Page 1 **Edito**

Page 2 à 4 **IHS : Jules Grandjouan, le dessin au services des travailleurs**

Page 4 **Compte-rendu réunion des USR Centre-Val de Loire**

Page 5 **Suppression abattement fiscal de 10% pour les retraités, qu'en est-il ?**

Page 6 **Démantèlement SNCF**

Mobilisation Jeudi 20 mars 2025

Pour l'accès aux soins de toutes et tous
Pour la reconquête de la Sécu



Trois rassemblements dans le CHER :

BOURGES à 10 h, devant la Sécu (place Ambroise Croizat - bd de la République)

VIERZON à 10h30, rond-point de la sous-préfecture

La sécurité sociale est la seule création de richesse sans capital. La seule qui ne va pas dans la poche des actionnaires mais est directement investie pour le bien-être de nos citoyens. Faire appel au budget des contribuables pour la financer serait subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières. Ce que nous refusons.

Ambroise Croizat (1901-1951)

Jules GRANDJOUAN, le dessin au service des travailleurs



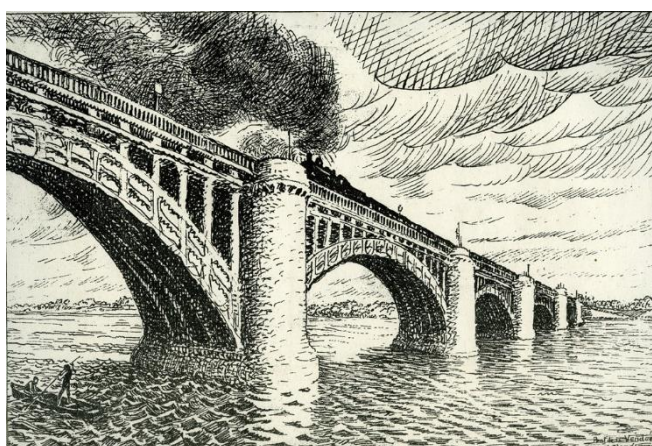
Jules Félix Grandjouan naît le 22 décembre 1875 à Nantes dans une famille de la bourgeoisie nantaise de Julien Jules Grandjouan, herbager et Adèle Félicie Chatelier, rentière. Son père meurt le 13 mai 1883, alors qu'il n'a que sept ans. Il sera élevé par sa mère et

pas ses grands-parents maternels. Après le lycée à Nantes, il part à Paris étudier le droit. Il épouse le 18 décembre 1897 Bettina Simon originaire d'Alsace qui est institutrice de la ville de Paris. Celle-ci est une militante proche des milieux ouvriers qu'elle lui fait découvrir. Ils auront quatre enfants dont Edwige dite Vige, l'aînée, qui épousera le fils de Paul Langevin.

De retour à Nantes la même année, il travaille comme clerc de notaire. Parallèlement, il commence à publier des dessins dans le journal *L'Ouest républicain* et la revue *Le clou*. Très attaché à sa ville natale, il publie en 1899, son premier recueil de lithographies *Nantes la Grise*. En 1900, il abandonne sa carrière notariale et retourne s'installer à Paris pour se consacrer entièrement au dessin.

En quelques années il devient l'un des artistes les plus célèbres de sa génération. Il a tous les talents de dessinateur, portraitiste, pastelliste, affichiste, caricaturiste, illustrateur.

Grandjouan l'artiste



Nantes la grise – Ses vingt-huit ponts 1923

Jules publie de très nombreux dessins de Nantes, sa ville, mis aussi de ses voyages en Bretagne et en Vendée. Il a aussi souvent dessiné les hommes et les femmes au travail.

Il illustre plusieurs ouvrages comme *La petite Roque* de Guy de Maupassant.



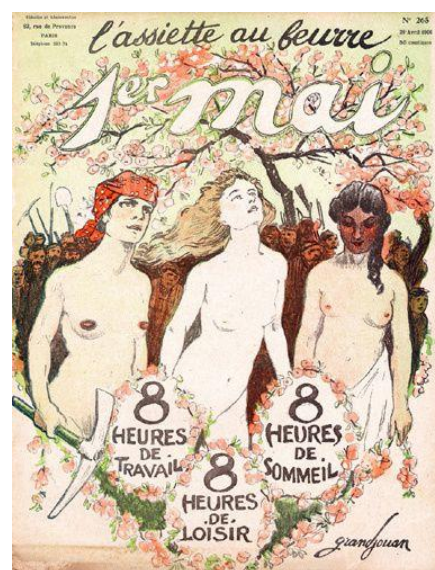
Isadora Duncan dansant - 1923

En 1903, il voit pour la première fois danser Isadora Duncan. Il est fasciné par sa manière de danser et l'utilise comme modèle dans sa recherche sur le corps humain en mouvement. Une forte amitié, peut-être plus, les lie jusqu'à la mort tragique de la danseuse en 1927. Ensemble, il voyage beaucoup et Grandjouan dessine encore et encore la belle : dessins, pastels, sanguines souvent réalisés pendant les spectacles d'Isadora ou pendant les répétitions. Longtemps après la mort d'Isadora, il continuera à la dessiner.

Grandjouan le militant syndical et politique

En 1901, il rejoint l'équipe de la revue *L'Assiette au beurre*. De sensibilité anarchiste, la revue est antimilitariste, anticléricale, anticolonialiste. Grandjouan publiera dans cette revue environ un millier de dessins.

Il collabore aussi à la revue *Le Rire*, hebdomadaire humoristique.



L'Assiette au beurre/28-04-1906

Il collabore en 1899 au journal *Le Libéraire*, l'un des principaux titres de la presse anarchiste. Il travaillera aussi aux *Temps nouveaux* de 1905 à 1910, au *Conscrit* en 1906, à *La Guerre sociale* de 1906 à 1910, à *L'Almanach de la révolution* en 1907, à *La Voix des verriers* en 1907, à *La Bataille syndicaliste* de 1911 à 1914...

Toutes ces activités lui valent d'être maintes fois poursuivi.

En 1910, Grandjouan est l'initiateur et l'animateur du Comité révolutionnaire antiparlementaire qui mène une campagne abstentionniste à l'occasion des élections législatives.



Il réalise deux affiches : « *Le vol des quinze mill* » et « *Ne vote plus, prépare la révolte* ».

Il adhère très tôt au Parti communiste français et collabore au journal *L'Humanité*, notamment en 1926 en réalisant une série de dessins consacrés à l'URSS. On sait peu de choses sur son parcours syndicaliste.

En 1908, il participe au con-

grès de Marseille, bien qu'on ne retrouve pas son nom dans la liste des délégués. Il y présente, au nom de *l'Union des syndicats de la Seine*, une motion sur l'anti-militarisme : « *Le Congrès, Considérant que la patrie n'est qu'un prétexte pour exploiter et diviser les travailleurs, que l'armée n'est que le moyen brutal d'assurer cette exploitation et cette division, décide d'intensifier la propagande : 1° Pour arracher du peuple le préjugé de patrie ; 2° Pour détourner, dans les grèves et à la frontière, les fusils dirigés contre la poitrine des exploités ; Déclare enfin qu'il est temps d'étudier la réalisation pratique de la grève générale et de l'insurrection en cas de guerre.* ». Pour appuyer son propos, il déclare : « *... la patrie est la forme sentimentale du capitalisme, c'est la figure gracieuse, la figure que nos pères ont chérie, mais derrière laquelle le capital s'abrite. L'armée, c'est l'armée du capital. La patrie, c'est le syndicat des exploités.* » ; « *Je pense qu'il est nécessaire d'aller le plus loin possible, il est nécessaire qu'il y ait des fous, ce sont ces fous qui marchent en avant, qui cachent le danger aux timorés. Combien de gens ne marcheraient pas, combien de timides, d'irrésolus resteraient à leur place s'ils ne voyaient pas un homme marcher de l'avant comme un fou, comme Yvetot, parce que derrière lui ils n'apercevraient plus le danger...* ».

Au congrès de Toulouse en 1910, il est délégué du Syndicat de la métallurgie de Nantes, Bourse du Travail de Nantes.

De 1903 à 1910, il publie dans *La Voix du peuple*, organe officiel de la CGT dans ces premières décennies, puis pour *La Vie ouvrière*. Il publie également dans la *Voix des verriers*, journal mensuel de la fédération des verriers.

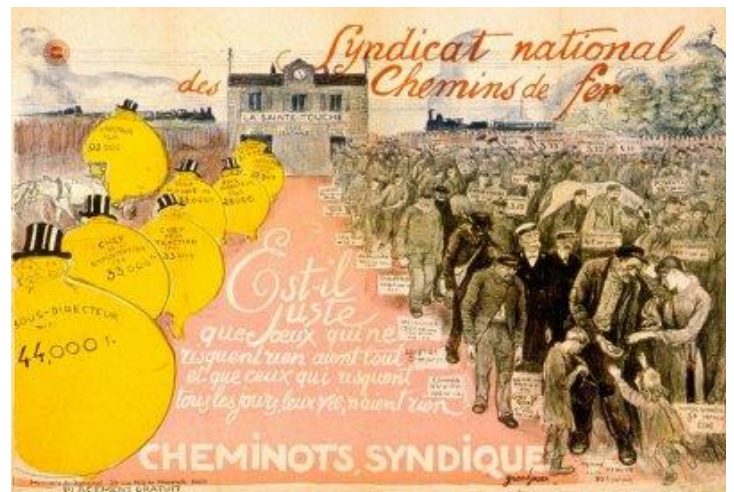
Il réalise de nombreuses affiches pour la toute jeune confédération

En 1908, il réalise une affiche dénonçant les massacres à Villeneuve-St-Georges (Seine-et-Oise). Suite à un mouvement de grève, plusieurs manifestations sont sévèrement réprimées notamment celle du 30 juillet où interviennent cinq régiments de dragons qui chargent sabre au clair les grévistes. Le bilan est lourd avec quatre tués et plus de 200

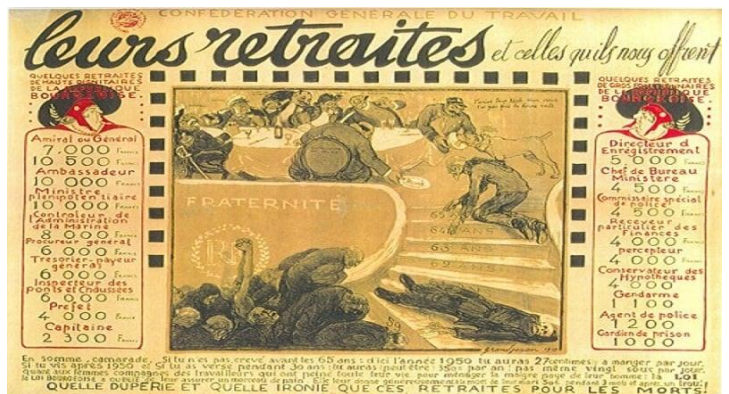


tués et plus de 200 blessés. C'est la première fois, à part quelques affiches de journaux, que les révolutionnaires se servent de cet admirable moyen de communication. Cette affiche de 1,10m sur 0,75m, tirée en quatre couleurs se retrouvent dans les syndicats, les salles de réunions, les coopératives, etc.

C'est la première fois, à part quelques affiches de journaux, que les révolutionnaires se servent de cet admirable moyen de communication. Cette affiche de 1,10m sur 0,75m, tirée en quatre couleurs se retrouvent dans les syndicats, les salles de réunions, les coopératives, etc.



Affiche publiée pour la propagande de 1910



Leurs retraites et celles qu'ils nous offrent - 1910



La Commune de 1871-La Commune de 1917
Affiche 1923 / Archives départementales de Loire-Atlantique



BREF COMPTE RENDU DE LA REUNION DES USR DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Une réunion des USR de la région Centre-Val de Loire s'est tenue le 4 mars dernier à Orléans avec la participation de deux membres du bureau de l'USR 18. Trois membres de la CE de l'USR étaient présents. Ont été évoqués les points suivants : organisation et activité de chaque USR, continuité syndicale, préparation de la journée de mobilisation retraités du 20 mars pour la reconquête de la Sécurité sociale et la revalorisation des retraites, notre activité au CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie), formation syndicale, finance.

Toutes les USR ont une bonne activité et éditent un bulletin trimestriel ou occasionnel en fonction de l'activité. Cependant, la nécessité de **renforcer la continuité syndicale** a été soulignée par plusieurs participants afin d'enrayer la baisse du nombre de retraités syndiqués.

Plusieurs USR ont mis en place des **groupes de travail** sur les thèmes de l'accès aux soins pour tous, les services publics, les transports, ...

L'une d'entre elles a mis en place un **stage de formation des syndiqués**. Les autres participent aux formations mises en place par leur UD. Deux stages de formation sur « le syndicalisme retraités » existent ; une aide de l'USR peut être apportée pour mettre en place ces formations localement.

L'USR a sorti un document faisant le point sur les « petites pensions » et un diaporama est en cours d'élaboration sur le thème de la **reconquête de la Sécurité sociale**.

Pour le 20 mars des manifestations sont organisées dans tous les départements avec audiences dans les préfectures ou ARS. Certains départements ont pris l'initiative d'actions locales comme l'élaboration d'un questionnaire santé dont les réponses serviront de support aux revendications portées lors d'une audience à l'ARS le 20 mars. Un **quatre pages** sur la santé et la Sécurité sociale a été

En 1932, il se présente aux élections dans la 1^{ère} circonscription de Nantes, mais il est battu. Il se retire alors de la vie politique.

Installé à Nantes, il participe à la vie locale tout en se consacrant à son art.

Il meurt le 12 novembre 1968

à Nantes où il est enterré dans le cimetière La Bouteillerie.



Autoportrait - L'Assiette au beurre n°263 - 14 avril 1906
Bibliothèque municipale de Nantes

En 1992, sa petite-fille Noémie Koechlin découvre à la mort de sa mère Edwige Langevin, l'immensité du travail de son grand-père, environ 4 500 œuvres, dessins politiques mais aussi dessins de Nantes ou St-Nazaire, pastels d'Isadora Duncan, etc. Elle fait don d'une partie de l'œuvre à la Ville de Nantes.

Catherine Fourcade
Collectif 18 – IHS CGT CVL

Bibliographie internet :

Le Maitron – Jules Grandjouan / Ouest France 4 juillet 2017 : Nantes. Mémoire. Jules Grandjouan, sa petite-fille, gardienne du temple

Centre national de danse : Catalogue exposition : Grandjouan dessine Duncan / IHS-Congrès numérisés : Congrès 1908, Marseille 5-12 octobre

élaboré afin de s'adresser à la population. Une pétition contre les dépassements d'honoraires est proposée à la signature sur les marchés.

Des participants ont déploré que les actifs ne soient pas associés à l'action du 20 mars.

Un échange a eu lieu sur notre participation au CDCA dans chaque département :

Le CDCA est un organisme consultatif ayant pour mission d'émettre un avis sur les politiques du département liées à la perte d'autonomie et au handicap. Même s'il est sans réels pouvoirs et sans moyens financiers, on peut tout de même y obtenir des informations utiles pour affiner nos revendications, informer et défendre les retraités et porter notre programme revendicatif dans ce domaine. Les élus CGT y dénoncent l'insuffisance des moyens affectés à la perte d'autonomie et au handicap face à une paupérisation croissante des retraités. Les politiques publiques ne sont pas à la hauteur des besoins. C'est beaucoup de travail militant pour peu de résultats surtout qu'il faut s'imposer. Par ailleurs, une réunion nationale est prévue pour faire le point sur notre activité dans les CDCA

Il a été décidé de renouveler ce type de réunion au deuxième semestre 2025 et d'en pérenniser la tenue deux fois par an.

Jocelyne Pochard

RETRAITÉS : QU'EN EST-IL DE LA SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL DE 10 % ?

Après la Cour des comptes, c'est la proposition du président du COR (conseil d'orientation des retraites), Gilbert Cette, qui fût reprise en boucle par l'ensemble des médias courant janvier : supprimer cet abattement, « *cela serait une mesure forte, d'un rendement annuel d'environ 4 milliards d'euros, et équitable puisque les retraites les plus modestes ne seraient pas concernées* ».

Cette position a été on s'en doute très favorablement accueillie par le président du MEDEF, Patrick Martin : « *Qu'un retraité bénéficie d'une exonération fiscale pour des frais professionnels* », c'est « *contre-nature* » et « *aberrant* », a-t-il estimé. Selon lui, cette économie permettrait de réduire le déficit du régime des retraites sans augmenter les cotisations du travail. Ce sont là des affirmations fallacieuses :

Les retraités bénéficient-ils d'un abattement « aberrant » pour frais professionnels ?

Contrairement aux allégations des présidents du MEDEF et du COR, les retraités bénéficient d'un abattement de 10 % sur leurs revenus (pensions, allocations, rentes) et non d'une déduction pour frais professionnels, ce qui, en effet, serait aberrant.

Il s'agit d'une mesure de justice sociale appliquée depuis 1978.

L'abattement avait alors été accordé pour neutraliser les effets des modifications successives apportées au calcul de l'impôt pénalisantes pour les seuls retraités et notamment le fait que les ressources des retraités étaient déclarées directement par les caisses de retraite, empêchant de sous-évaluer les ressources imposables et limitant par là-même le risque de fraude.

Cette mesure fut ensuite maintenue pour compenser la perte de revenus à laquelle les pensionnés font face lorsqu'ils arrêtent de travailler.

S'agit-il d'une niche fiscale qu'il s'agit d'abroger pour permettre de restaurer l'équilibre financier des régimes de retraite ?

Le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) sont de natures différentes, ils sont examinés et votés séparément. Annoncer et laisser penser que les gains réalisés par l'impôt sur le revenu réduiraient les déficits du régime des retraites est plus qu'un leurre. Il s'agit d'instiller du venin, préparer les consciences au fait que les budgets de l'État et de la sécurité sociale pourraient être fongibles, ouvrant ainsi la voie à la destruction de cette conquête révolutionnaire qu'est la sécurité sociale.

Où en sommes-nous actuellement ?

Après la publication du rapport de la Cour des comptes et avec la tenue du « conclave », la mise à contribution des retraités pour financer le système des retraites revient dans le débat.

Les travaux des économistes sur le sujet laissent perplexes.

Un exemple : « *Contrairement au décalage de la revalorisation des pensions, la suppression de l'abattement fiscal de 10 % ne toucherait pas les retraités les plus modestes, qui sont généralement moins nombreux à être imposables* », écrit Pierre

Madec, qui poursuit « *les retraités plus aisés seraient davantage mis à*

contribution en euros par la suppression de l'abattement. »

Bien évidemment en euros, les plus riches contribueraient plus que les plus pauvres,

mais si l'on étudie la proportion en fonction des revenus, il en va autrement ! Voilà

comment on trompe le monde !

Notons que dans le débat revient l'idée d'un décalage de la revalorisation des pensions et qu'une piste approuvée par le MEDEF pourrait consister à rapprocher le taux normal de CSG des retraités — à 8,3 % — de celui des actifs fixé à 9,2 %. Ces mesures figurent dans le rapport de la Cour des comptes, base de travail du « conclave ».

« *Le financement de la protection sociale repose aujourd'hui trop lourdement sur les entreprises et les travailleurs* » affirme la ministre chargée du Travail et de l'Emploi, Astrid Panosyan-Bouvet préparant un hold-up sur les retraités. *La France est le champion mondial du versement de dividendes aux actionnaires, mais ça ni le gouvernement, ni la Cour des comptes n'y trouvent à redire !*

Tout syndicaliste le sait, il n'y a aucun problème de financement des retraites si l'on s'en donne les moyens. Ce qu'il faut c'est de la justice sociale : augmentation des salaires, égalité salariale femmes/hommes, en finir avec les exonérations de cotisations sociales à tout-va.

Pour la CGT, l'heure est à la construction du rapport de force et les retraités y prendront leur place.

Gillette Tessier

USAGERS DU RAIL ET CHEMINOTS, NOUS AVONS DES INTÉRÊTS COMMUNS, DÉFENDONS-LES ENSEMBLE !

Alors que l'Angleterre, plus de 30 ans après la privatisation de son système ferroviaire, fait le choix de le renationaliser, le gouvernement français et la direction de la SNCF ont décidé d'accélérer le processus de privatisation du rail public, se traduisant par les décisions suivantes :

- Liquidation de l'outil public de transport de marchandises FRET SNCF au 31 décembre 2024 ;
- Mise en place de filiales de droit privé dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs pour les TER et les Intercités (ex. : TET* Nantes-Lyon en déc. 2026) ;
- Désengagement de l'État sur le financement des infrastructures ferroviaires.

FRET SNCF

Le gouvernement avec la complicité de la Commission européenne et avec l'appui de la direction de la SNCF a décidé de liquider le FRET SNCF et de créer deux filiales de droit privé. 23 relations ferroviaires dites « rentables » ont été livrées à



la concurrence, mais déjà deux d'entre elles n'ont pas trouvé preneur, notamment le « train des primeurs » entre Perpignan et Rungis.

Le risque d'un report massif du tonnage transporté par trains sur les camions est bien réel, et c'est une centaine de camions supplémentaires par jour, qui vont traverser notre région Centre-Val de Loire, chargés de fruits et légumes en provenance de Perpignan pour alimenter les halles de Rungis.

Dans les années 2000, 20% de parts de marché du transport de marchandises étaient assurés par la SNCF. En 2024, cette part est tombée à moins de 8%. C'est une aberration tant écologique qu'industrielle !

La CGT porte des propositions pour atteindre 25 % de tonnage transporté par le rail, ce qui permettrait de réduire de 5 milliards de tonnes les émissions de gaz à effet de serre actuelles.

Transport de voyageurs

Contrairement à ce qui peut être dit, vous n'aurez pas le choix entre plusieurs opérateurs. Celui qui remporte l'appel d'offre obtient l'exploitation exclusive de la ligne pour 10 ans.

En clair, le gouvernement et la direction SNCF transfèrent le personnel, le matériel, etc. au secteur privé avec l'aide de l'argent public. Pire, quand la SNCF remporte l'appel d'offre, elle crée des filiales dédiées alors que la loi ne l'y oblige pas. Là encore, les cheminots sont transférés. Les opérateurs privés feront le choix exclusif de la rentabilité financière (réduction du nombre de dessertes, de gare, de guichets...), plutôt que de répondre aux besoins des usagers.

Sur notre région, nous savons déjà que les relations Commentry-Montluçon-Bourges et Montluçon-Vierzon

seront dans le lot Auvergne pour l'ouverture à la concurrence des TER sur la région Auvergne-Rhône-Alpes fin 2027. Nous savons également que les relations Caen-Le Mans-Tours et Le Mans-Tours feront partie du lot dit « de l'étoile Mancelle » pour l'ouver-

ture à la concurrence des TER de la région des Pays de Loire fin 2030.

Nous réclamons l'arrêt de la filialisation et de la mise en concurrence dans les transports de voyageurs par rail, tant TER qu'Intercités ou TGV !

MAINTENANCE ET RÉGÉNÉRATION DU RÉSEAU FERROVIAIRE

Les infrastructures ferroviaires souffrent d'un sous-investissement depuis des années. Les travaux engagés ne suffisent plus à maintenir le réseau en bon état.

Sur notre région, c'est la ligne d'Orléans à Pithiviers qui, faute d'entretien régulier, est menacée de fermeture pour le transport des marchandises notamment de céréales. Après Orléans/ Aubigny-sur-Nère, la saignée continue pour le rail au profit du transport routier.

Désengagement de l'État

La mise en concurrence de certaines lignes régionales et inter-régionales entraîne aussi la « cession » de certaines sections de lignes aux régions administratives et politiques. L'état se désengage encore une fois.

CONSÉQUENCES : VOUS SUBISSEZ RETARDS, ANNULATIONS DE TRAINS ... L'État doit investir !

Nous revendiquons la mise en œuvre d'une loi pluriannuelle de financement des infrastructures et l'arrêt de la mise en concurrence du réseau ferré national !

Plus que jamais, nous avons besoin d'un service public ferroviaire pour investir massivement dans les infrastructures nécessaires. Outre l'entretien des lignes existantes et leur électrification, la réouverture de petites lignes, comme Loches-Châteauroux, pour desservir les bassins d'emplois participera à cet effort.

Source : Tract Secteur fédéral CGT des cheminots de la région Centre-Val de Loire - 3 décembre 2024

Nous réclamons qu'un débat public s'ouvre pour que s'arrête le gâchis organisé !